

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 14 février 2023
---	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	26 + 4 pouvoirs	02 février 2023	03 février 2023

N° délibération	Objet
2023-003	Gîte d'étape de la Gare à Scrignac- Convention d'occupation temporaire

Le quatorze février 2023 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Barbara PERRON

BOLAZEC : Coralie JEZEQUEL

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, Josiane GUINVARC'H, Philippe ROBERT-DANTEC

BRENNILIS : Alexis MANAC'H, Marie-Noëlle JAFFRE

HUELGOAT : Marc QUEMENER, Marie-Brigitte BRETHERS, Jacques THEPAUT

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU, Eric GONIDEC

LOQUEFFRET : Sylvie ALLAIN, Marcel SALAÛN

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN, Christophe DANIEL

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Pouvoirs : Brigitte COURBEZ à Hubert LE LANN, Anne ROLLAND à Jean-Yves BROUSTAL, Gérard TOSSER à Jacques THEPAUT, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL

Secrétaire de séance : Coralie JEZEQUEL

Rapporteur : Eric PRIGENT

Depuis son ouverture en 2015, le gîte d'étape est exploité en régie directe. Malgré plusieurs lancements de procédures de délégation de service public, aucun opérateur n'a remis d'offre.

Par délibération en date du 8 novembre 2022, le conseil communautaire a autorisé le lancement d'une mise en concurrence dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine public pour le gîte d'étape de la Gare et, ce, conformément aux dispositions des articles L.2122-1-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

La convention d'occupation temporaire a pour objet de définir le cadre contractuel relatif aux conditions de mise à disposition du gîte d'étape et de ses annexes, par le propriétaire à l'occupant et de fixer les obligations juridiques et financières qui y sont rattachées.

Le dossier de consultation a ainsi été envoyé en publication le 14 décembre 2022 sur la plateforme de dématérialisation MEGALIS et au BOAMP avec une parution le 15 décembre 2022. La date de limite des offres était fixée au 27 janvier 2023 à 12h00. 1 seule candidature a été reçue.

Il s'agit de l'Association Départementale des Auberges de Jeunesse du Finistère « ADAJ29 ».

Pour rappel, l'ancienne gare de Scrignac a été réhabilitée par la communauté de communes des Monts d'Arrée en 2014 - 2015. L'équipement accueille les randonneurs depuis l'été 2015.

Le gîte d'étape a actuellement une capacité de 15 personnes maximum (capacité pouvant être ramenée à 19 personnes maximum sous réserve de remplir plusieurs conditions liées à la sécurité incendie).

Le gîte d'étape, positionné le long d'une voie verte, est composé :

- De 6 chambres avec sanitaires privatifs réparties sur 2 niveaux ;
- D'espaces communs situés au RDC : salle à manger, office en gestion libre, terrasse... ;
- D'un petit logement « gérant/gardien » à l'étage du bâtiment ;
- D'équipements annexes situés en extérieur : boxes à vélos, point d'eau...

Le site de la Gare dispose également d'un parking destiné à tout public, d'espaces extérieurs enherbés avec tables de pique-nique, d'une aire de stockage de poubelles et de toilettes publiques.

Présentation de l'ADAJ29

L'association ADAJ29 (rebaptisée OSTAL le mois prochain) a été créée en 1951 et rayonne sur le département du Finistère. Elle gère actuellement 4 auberges de jeunesse reliées par le sentier des douaniers, les vélos routes et la mer : Brest, Morlaix, Ile de Batz et Concarneau. Cette association emploie une équipe de 21 salariés permanents, épaulée par un collectif de bénévoles engagés. Des saisonniers rejoignent le réseau pendant la période estivale. Les équipements accueillent tous les publics : familles, individuels, groupes de sportifs, itinérants... Services offerts : hébergement, restauration, accueil de séminaires...

Les valeurs de l'ADAJ29 :

. Vivre ensemble, engagement dans les transitions, accueil, dynamisme.

. Être un réseau d'échanges, de rencontres, d'expériences, ouvert à tous, dans un univers de convivialité.

Acteur de l'économie sociale et solidaire, adhérent de l'UNAT Bretagne, l'association promeut une culture riche en valeurs humaines.

Proposition de l'ADAJ29 pour le gîte d'étape de la Gare à Scrignac

► Activité accueil et hébergement

Après analyse des taux de fréquentation et des chiffres d'affaires des dernières années, l'ADAJ29 projette deux périodes d'exploitation pour cet équipement dont la capacité est maintenue à 15 couchages :

- Du 1^{er} avril à la Toussaint, accueil du public du lundi au dimanche. Offre de services : petit-déjeuner, panier-repas (sur réservation), services payants pour la laverie et la location de couette, petite épicerie.
- De la Toussaint au 31 mars, location en gestion libre pour des petits groupes (courts séjours).

► Activité restauration

Grâce à un positionnement stratégique le long d'une Véloroute - Voie Verte, La « Véloodyssée », le site de la Gare à Scignac est lieu de passage et d'étape pour les itinérants. Outre l'implantation d'un gîte d'étape, il bénéficie d'une offre de services destinés à tous publics : boxes à vélos, toilettes publiques, tables de pique-nique, station réparation-gonflage pour les vélos... Compte tenu de ces atouts et de l'éloignement des offres de restauration, l'ADJ29 installera un food-truck sur les mois de juillet et août. Y sera proposée une petite restauration à base de produits de saison, locaux ou issus de circuits courts et issus de l'agriculture biologique.

► Equipe opérationnelle

Pour assurer la gestion du gîte d'étape et de l'activité restauration, 3 employés saisonniers seront recrutés. Par ailleurs, l'équipe permanente apportera son expertise pour les missions liées à la promotion-communication, la commercialisation, la comptabilité, les ressources humaines... Deux bénévoles référents assureront un renfort dès que nécessaire.

► Budget prévisionnel

Il inclut :

- . une redevance annuelle fixe de 5 000 € versée à Monts d'Arrée Communauté par l'ADAJ29,
- . une subvention d'équilibre de 15 000 € versée à l'ADAJ29 par Monts d'Arrée Communauté.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} avril, reconductible une fois pour une durée identique.

Le projet de convention est joint au présent rapport.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la proposition de l'ADAJ29
- d'autoriser le Président à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public relative au gîte d'étape de la Gare à Scignac avec l'Association Départementale des Auberges de Jeunesse du Finistère ainsi que tous les actes subséquents qui seraient nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver la proposition de l'ADAJ29
- d'autoriser le Président à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public relative au gîte d'étape de la Gare à Scignac avec l'Association Départementale des Auberges de Jeunesse du Finistère ainsi que tous les actes subséquents qui seraient nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,

La secrétaire,

